



**Service Public  
Fédéral  
FINANCES**

**IMPOTS ET RECOUVREMENT**  
**Administration des Douanes et Accises**

---

## **Message implementation Guide Fret aérien**

**Listes – agents en douane**  
*Douanes et Accises sans papiers*

**Version 1 4**  
**05/08/2009**



## Contrôle du document

### 1 Historique des différentes versions du document

Version	Date	Auteur	Commentaire
1.0	15/03/2005	Roger Beeckman	Version définitive.
1.1	19/12/2005	Roger Beeckman	Insertion de l'expéditeur du message.
1.2	22/01/2007	Roger Beeckman	Radiation de BCS4 dans tous les exemples.
1.3	23/01/2008	Hans Vermeir	Vérification.
1.4	05/08/2009 05/10/2009	Roger Beeckman Francine De Rechter	Rectification de certaines erreurs Accorder la version française à la version néerlandophone (de version 1.1 à 1.4)



## **Table des matières**

1	Introduction .....	4
2	Introduction des données de la liste .....	5
3	Réponses possibles à un message lyst.....	9
4	Modification des données HAWB/transferts .....	11
5	Réponses possibles au message de modifications HAWB et transferts.....	13
6	Mouvements de transit.....	15
7	Réponse à l'envoi d'un mouvement de transit.....	16
8	Modifications concernant les transferts de magasin par un non-porteur de manifeste ou un non-porteur de liste .....	17



## **1 Introduction**

Cette notice décrit l'envoi de lettres de transport aérien consolidées.  
Les lettres de transport aérien consolidées sont des envois déposés avec un numéro Master Airwaybill.



## 2 Introduction des données de la liste

### 2.1. Aperçu des éléments de données

REF	Stat	Elément	Contenu	Format	Rem.
1.	S	Données d'identification			
1.1		Nom usuel	lyst	x(4)	
1.2		Code magasin	code	x(5)	1
1.3		Séparateur	/		
2.	S	Données de référence			
2.1		Réf.	n° de liste	N[ ]5	2
2.2.		Séparateur	/		
3.	S	Données de vol			
3.1		Numéro de vol	numéro	x[4]8	
3.2		Séparateur	/		
3.3		Date Vol	aammjj	N 6	
3.4		Séparateur	/		
3.5		AWB	préfixe + n°	N 11	3
3.6		Séparateur	/		
4.	O	Données co-loading			8
4.1		Code d'entreprise	code	x 3	5
4.2		Séparateur	/		
4.3		Numéro de liste	n° de liste	N[1]5	
4.4		Séparateur	/		
4.5		HAWB	préfixe + n°	x[1]14	
4.6		Séparateur	/		
5.	S	DONNEES HAWB			
5.1		Ident-Hawb	H1	x 2	
5.2		Séparateur	/		
5.3		Hawb	préfixe + n°	x[1]14	
5.4		Séparateur	/		
5.5		LvLB	aéroport départ destination	x 6	
5.6		Séparateur	/		
5.7		Colis	nombre	N[1]4	4
5.8		Séparateur	/		
5.9		Poids brut	nombre max. 1 décimale	N[1]7	
5.10		Séparateur	/		
5.11		Description		x[3]20	
5.12		Séparateur	/		
6.	O	Statut			
6.1		Ident-stat	ST	x 2	
6.2		Séparateur	/		
6.3		Stat-marchandises	code	x 2	10
6.4		Séparateur	/		



7.	O	Données de transfert				
7.1		Ident-trans	T1	x	2	
7.2		Séparateur	/			
7.3		Code d'entreprise	code	x	3	5
7.4		Séparateur	/			
7.5		Transfert de colis	nombre	N[1]4		4
7.6		Séparateur	/			

Le point 7 peut être répété 3 fois au maximum par Hawb 6  
Le point 5 jusqu'à 7 y compris peut être répété 16 fois au maximum.

8.	S	Données finales				
8.1		Ident-E	E"X"	x	2	9

### Explication concernant les remarques :

Rem 1 : Code d'entreprise/magasin (an3) de l'expéditeur du message.

Rem 2 : Le dialogue computer-computer ne peut être appliqué par le porteur de la liste que si une série de numéros précédente a été attribuée.

Ref. – numéro de liste – doit être indiqué automatiquement (standard).

Ces numéros de liste doivent être envoyés au système de la douane dans un ordre croissant (dérogation en la matière: voir rem 2b). Le numéro indiqué est renvoyé par l'ordinateur de la douane après réception. Les expéditeurs à qui aucun numéro de liste précédents n'a été attribué doivent, s'ils veulent utiliser ce système, demander une autorisation d'utilisation d'une série prénumérotée à M. le Receveur de Zaventem.

Rem 2b : En cas d'erreurs remarquées après l'envoi d'une liste complète (éventuellement plusieurs messages), le numéro de liste ne sera pas retenu dans le système informatique de la douane.

Cela implique que :

- des hiatus peuvent survenir temporairement dans la numérotation des listes;
- la liste complète doit à nouveau être renvoyée vers l'ordinateur de la douane.

Rem 3 : Numéro de lettre de transport aérien master.

Rem 4 : Ne peut jamais être égal à zéro.

Rem 5 : Code d'entreprise/de magasin uniforme à utiliser par Brucargo, la douane, les compagnies aériennes et les expéditeurs.

## 2.3. Expédition de la liste d'envois échelonnés

### 2.3.1. Premier envoi échelonné

2.3.1.1. CODELISTE/n<sup>o</sup>liste/vol/datedevol/n<sup>o</sup>airwaybill /H1/Hawbr/lvtlvb/ nombre *total de colis prévus/reçus*  
brut/description/(ST/statut)/e1



Exemple:

La firme Dupont et Dupond veut envoyer la liste 145 avec la house awb "azerty 123". Le code d'entreprise/de magasin de cette firme est "DUP". Les marchandises sont arrivées avec le vol AZ123 du 12 avril 2003. L'AWB est 333-88888888. Le vol s'effectue au départ de Charles-de-Gaulle (CDG) vers Bruxelles (BRU). Il s'agit de 10 colis de fruits d'un poids total de 225,5 kg. Les marchandises ont le statut douanier T1.

LYSTDUP/145/AZ123/030412/333888888888/H1/AZERTY123/CDGBRU/10/225,5/FRUIT/ST/T1

2.3.1.2. WHMCcode/N°liste/H1/n°HAWB/c1/ *nombre* de colis reçus 1er envoi échelonné/e1

### 2.3.2. Deuxième envoi échelonné et suivants

CODELISTE/n°liste 1<sup>ère</sup> partie/vol n° partie/date de vol n° partie/n° Awb/h1/n°hawb/lvt/vb/nombre de colis reçus n° partie/reçu brut n° partie/description/(ST/statut)/e1

Exemple:

La firme Dupont et Dupond veut envoyer un deuxième envoi échelonné suite à son envoi de l'exemple du paragraphe 2.3.1.1. Le deuxième vol partiel est le vol AZ158 du 14 avril. Le vol se trouve sur la hawb azerty124. Ce vol partiel transporte 15 colis d'un poids total de 200kg. Les marchandises sont des pièces détachées de machines ayant le statut douanier T1.

LYSTDUP/145/az158/030414/333888888888/azerty124/cdgbru/15/200,0/pièces détachées de machines /st/T1/e1

### 2.3.3. Restrictions

- Le numéro de lettre de transport aérien doit toujours être le même.
- Le numéro de manifeste et le numéro de lettre de transport aérien du deuxième envoi échelonné et des suivants doivent déjà être connus de l'ordinateur de la douane.
- Les modifications concernant le nombre de colis et le poids brut ne sont plus possibles après la communication du deuxième envoi échelonné, seule la douane peut donc encore apporter des changements.
- Le nombre total de colis des envois échelonnés ne peut jamais excéder le nombre prévu de colis.

Rem 6: Si les marchandises mentionnées sur 1 Hawb sont transférées à plusieurs expéditeurs, un maximum de 3 transferts peuvent être communiqués immédiatement. Les autres transferts doivent être envoyés avec le WHCM.

Rem 7: Message lyst peut contenir maximum 1 numéro de liste.

Rem 8: Ce segment doit être utilisé lors du co-loading (= les marchandises d'une Hawb spécifique font l'objet d'une nouvelle liste ou, en d'autres termes, le Hawb devient master à son tour) en mentionnant le code d'entreprise de l'expéditeur en douane, titulaire du numéro de liste que la Hawb d'origine contenait. Le numéro de liste d'origine et le Hawb doivent également être communiqués dans ce segment.

Rem 9: Le contenu de la zone IDENT-E doit dépendre du :

- message final, mais PAS fin de la liste : EV
- message final, ET fin de la liste: E1.

Rem 10: Statut des marchandises

- T1 = marchandises non communautaires;
- T2 = marchandises communautaires envoyées avec application du régime de transit douanier communautaire interne en rapport avec les pays de l'AELE et de Visegrad ;
- TF = marchandises communautaires destinées à ou provenant de territoires non-fiscaux de la Communauté ;
- C= marchandises communautaires (égales à T2L).



Pour les marchandises provenant d'un pays tiers, l'indication de ce segment est facultative. Si ce segment n'est pas communiqué, le système informatique attribuera automatiquement le statut "T1" aux marchandises en question. Si un autre statut que "T1" est communiqué, l'ordinateur de la douane générera quand même "T1". (Le caractère communautaire doit toujours être prouvé à destination).

Le segment concernant le statut des marchandises doit toujours être communiqué pour les marchandises provenant d'un aéroport de la CEE. Si le segment n'est pas communiqué, la liste sera rejetée.

Les marchandises communautaires ayant le statut « C », seront apurées automatiquement par le système informatique dans le courant du mois suivant l'importation ou le transit à condition que ces marchandises restent dans la communauté.

Rem-gén : l'ordre des zones dans le message doit être respecté.





### 3 Réponses possibles à un message lyst

Le message suivant peut être reçu à partir du programme de dialogue :

- 1ère – 14ème pos. : date de vol + -n°  
Ou, lors du co-loading, le Hawb d'origine
- 15ème – 25ème pos. : numéro de lettre de transport aérien  
ou, lors du co-loading, le code d'entreprise d'origine et le numéro de liste.
- 26ème – 30ème pos. : numéro de liste
- 31ème pos. : E : liste totalement correcte  
S : message sans erreurs de la liste envoyée avec différents messages.  
V : données de liste erronées.
- 32ème pos. : statut de liste :  
0 : non déterminé  
1 : apurement d'un manifeste  
2 : apurement co-loading
- 33ème pos. : statut apurement :  
A. connu  
B. inconnu  
statut erreurs : 1 : nom usuel inconnu  
2 : code d'entreprise/magasin non connu  
3 : le n° de liste manque/non numérique  
4 : liste répartie sur différents messages et dans laquelle un message erroné au minimum a été trouvé  
5 : liste répartie sur différents messages: liste envoyée partiellement et entre d'autres listes ou messages  
6 : n° de liste = n° de liste du message précédent: mais n°awb et/ou n° de manifeste des deux sont différents  
ou lors du co-loading :  
hawbs et/ou listes  
7 : awb/manifeste erroné  
ou lors du co-loading :  
hawb/liste erronée  
8 : combinaison awb-manifeste inconnue  
ou lors du co-loading :  
hawb inconnue  
9 : l'ordre des zones dans le message n'est pas respecté  
K : awb/manifeste déjà apuré avec un autre document  
ou lors du co-loading : Hawb/liste apurée avec un autre document  
L : la période de dépôt temporaire est expirée ou la date de vol > date d'envoi  
M : envoi échelonné : manifeste et/ou awb inconnus  
ou lors du co-loading : liste et/ou hawb inconnus  
N : awb momentanément indisponible : Sadbel
- 34ème-35ème pos. : en combinaison avec la 31ème position  
si 31ème position = S : BLANC  
si 31ème position = V : nombre de hawb's reçues dans le message  
si 31ème position = E : nombre total de hawb's stockées de la liste complète
- 36ème-37ème pos. : H1
- 38ème-51ème pos. : numéro Hawb  
si V19 ou V29 : dernier bon hawb  
si autre "V"-erreur : hawb erronée
- 52ème-53ème pos. : C1 : nombre de colis non numérique ou 0  
B1 : brut non numérique ou 0  
01 : description < 3 pos.  
VB : aéroport de départ est BRU ou aéroport de départ = aéroport de destination ou bien la zone n'a pas été complètement remplie.  
ST : statut impossible des marchandises ou statut des marchandises non communiqué.  
T1 : code mag. inconnu.  
T2 : colis-transit non numérique ou nul ou total colis-transit > colis-Hawb  
DD : hawb déjà connue en combinaison avec la liste en question.  
DZ : envoi échelonné 1ère partie inconnu.  
DC : colis envoi(s) échelonné(s) > nombre de colis prévu
- 54ème pos. : /
- dès la 55ème pos. : ou répétition 52ème - 53ème pos.  
ou H1 + 38 - 51 + 52 - 53 etc.



**REMARQUE :**

Si dans les données d'un certain numéro de liste une quelconque faute est découverte, toute la liste doit être renvoyée, même si elle a été divisée en différents messages.



#### 4 Modification des données HAWB/transferts

REF	Stat	Elément	Contenu	Format	Rem.
1.	S	Identification-données			
1.1		Nom usuel	WHMC	x(4)	
1.2		Code mag	code	x(5)	1
1.3		Séparateur	/		
2.	S	Liste-données			
2.1		Ident-liste	L1	x 2	
2.2		Séparateur	/		
2.3		Numéro de liste	numéro	N[1]5	2
2.4		Séparateur	/		
3.	S	données HAWB			
3.1		Ident-Hawb	H1	x 2	
3.2		Séparateur	/		
3.3		Hawb	préfixe + n°	x[1]14	
3.4		Séparateur	/		
4.	S	Contenu-données			
4.1		Ident-contenu	code	x 2	3
4.2		Séparateur	/		
4.3		Modifications		x[1]20	4
4.4		Séparateur	/		

Le point 4 peut être répété 9 fois au maximum (= maximum 6 modifications maximum 3 additions transfert) par HAWB.

Le point 2 jusqu'à 4 y compris peut être répété 13 fois au maximum en tenant compte que par message WHMC, seulement 13 HAWB peuvent être modifiés.

5.	S	Données finales			
5.1		Ident-E	E1	x	2



**Explication concernant les remarques :**

Rem 1 : Code d'entreprise/magasin (an3) de l'expéditeur du message.

Rem 2 : Numéro de liste.

Le numéro de liste est renvoyé par l'ordinateur de la douane lors de chaque accusé de réception.

Rem 3 : Les codes possibles sont :

C1 : Modification du nombre de colis; si le nombre de colis s'élève à zéro, le hawb est annulé.

B1 : Modification du poids brut.

O1 : Modification de la description des marchandises.

VB : Modification de l'aéroport de départ et/ou de destination (cette zone doit toujours être entièrement indiquée même si seulement une donnée doit être modifiée).

ST : Modification du statut des marchandises.

T1 : Modification d'un transfert.

T2 : Modification du nombre de transferts de colis.

TD : Annulation d'un transfert.

TA : Ajout d'un transfert.

Rem 4 : Le contenu de cette zone est directement reliée à IDENT-CONTENU :

si IDENT-CONTENU =

C1 : N[1]4 : si 0 annulation du n°Hawb.

Conditions d'annulation Hawb :

a. Si aucun transfert n'a été communiqué

et/ou

b. Si aucun document d'apurement n'a été traité par l'ordinateur de la douane

B1 : N[1]7

O1 : x[3]20

VB : x(6)

ST : x(2)

T1 : xxx(ancien)-xxx(nouveau)

T2 : code mag. (xxx)-N[1]4

TD : code mag. (xxx)

TA : code mag. (xxx)-N[1]4



## 5 Réponses possibles au message de modifications HAWB et transferts

Le message suivant peut être envoyé reçu :

1ère – 2ème pos. : L1  
3ème – 7ème post. : Numéro de liste  
8ème – 9ème pos. : V1: numéro de liste inconnu ou manquant  
V2: mot de passe incorrect  
V3: période de modifications dépassée  
V4: ordre au sein du message non respecté  
OK: si les modifications ou adjonctions à toutes les Hawb envoyées dans une liste ont été acceptées

En cas de constatation de fautes, les possibilités suivantes peuvent se présenter à partir de la 10<sup>ème</sup> position :

A.

10ème – 11ème pos. : H1;  
12ème - 25ème pos. : HAWB;  
26ème - 27ème pos. : C1 : colis non numérique  
C2 : colis<colis apuré  
B1 : brut non numérique  
B2 : brut<brut apuré  
O1 : description < 3 positions  
VB : aéroport de départ + BRU ou aéroport de départ = aéroport de destination ou la zone n'a pas été entièrement complétée  
SA : HAWB momentanément indisponible  
SD : plusieurs modifications du statut  
ST : statut impossible ou apurements ou marchandises chargées dans un aéroport non CEE  
T1 : code magasin inconnu  
T2 : colis non numérique ou zéro  
T3 : colis >colis Hawb  
HH : Hawb inconnu  
TT : annulation Hawb avec d'autres modifications TR-adjonctions  
VD : différentes modifications LVB/LVV  
OD : différentes modifications description  
BD : différentes modifications brut  
CD : différentes modifications colis  
CC : annulation Hawb pour laquelle des apurements et/ou des transferts ont déjà été enregistrés  
TM : le nouveau code magasin est déjà connu pour la Hawb en question  
TE : le nombre de modifications et/ou d'adjonctions dans la Hawb est dépassé  
TA : lors du transfert les mêmes code magasin ont été communiqués plusieurs fois  
TW : annulation du TR+modification code magasin dans le même message  
DB : modification brut-envoi échelonné  
DC : modification colis-envoi échelonné

28<sup>ème</sup> pos. : /  
29<sup>ème</sup> pos. et suivantes : ou 26<sup>ème</sup> – 27<sup>ème</sup> position  
: ou 10<sup>ème</sup> – 11<sup>ème</sup> position et suiv.  
: ou à partir de la première et suiv.

B.

10<sup>ème</sup> et suiv. : répétition de la première à la 9<sup>ème</sup> position et suiv.



**REMARQUES :**

- a. Si erreur "V1": Toutes les données de la liste en question et des listes suivantes dans le message doivent être renvoyées après correction.
- b. Si erreur "V2" : Le message entier doit être renvoyé après correction de l'erreur.
- c. Si erreur "V3": Les modifications en question doivent être communiquées à la douane locale. Celles-ci sont introduites dans le système par la douane locale après enquête approfondie. La/Les liste(s) qui suivent cette liste dans le même message doivent être renvoyée(s).
- d. Si erreur "V4": Toutes les données du numéro de liste en question et des listes suivantes dans le message, doivent être renvoyées.
- e. Pas d'erreur "V": Toutes les modifications de la Hawb non mentionnée ont été acceptées. Les modifications de la/des Hawb(s) mentionnée(s) n'ont pas été acceptées et doivent être renvoyées après correction.



## 6 Mouvements de transit

REF	Stat	Elément	Contenu	Format	Rem.
1.	S	Identification-données			
1.1		Nom usuel	LTRN	x(4)	
1.2		Code magasin	code	x(5)	1
1.3		Séparateur	/		
2.	S	Liste-données			
2.1		Ident-liste	L1	x 2	
2.2		Séparateur	/		
2.3		Numéro de liste	numéro	N[1]5	2
2.4		Séparateur	/		
3.	S	HAWB-données			
3.1		Ident-Hawb	H1	x 2	
3.2		Séparateur	/		
3.3		Hawb	préfixe + n°	x[1]14	
3.4		Séparateur	/		
4.	S	Code magasin		x 3	3
5.	S	Données finales			
5.1		Ident-E	E1	x 2	

Restriction : un seul mouvement de transit par message.

### Explication concernant les remarques :

Rem 1 : Code d'entreprise/magasin (an3) de l'expéditeur du message.

Rem 2 : Numéro de liste.

Le numéro de liste est renvoyé par l'ordinateur de la douane lors de chaque accusé de réception.

Rem 3 : Seuls les codes d'entreprise/de magasin attribués à la compagnie de handling agréée sont retenus.



## 7 Réponse à l'envoi d'un mouvement de transit

Le message suivant peut être reçu à partir du programme de dialogue:

1ère – 2ème pos. : L1  
3ème – 7ème pos. : Numéro de liste  
8ème – 9ème pos. : V1: n° de liste inconnu ou manquant  
V2 : code d'entreprise/magasin incorrect  
V3 : période de modifications dépassée  
V4 : ordre au sein du message non respecté  
OK :si le mouvement de transit a été accepté

10ème – 11ème pos. : H1;  
12ème - 25ème pos. : HAWB;  
26ème - 27ème pos. : TR : déjà d'autres apurements  
MC : pas de compagnie de handling  
SA : HAWB momentanément indisponible : Sadbel

### REMARQUE :

Si pas de mention "OK" dans les 8èmes et 9èmes positions, le message LTRN doit être renvoyé après correction.





## 8 Modifications concernant les transferts de magasin par un non-porteur de manifeste ou un non-porteur de liste

### 8.1 Transferts de magasin de lettres de transport aérien ordinaires figurant sur un manifeste

REF	Stat	Elément	Contenu	Format	Rem.
1.	S	Identification-données			
1.1		Nom usuel	L39Z	x(4)	
1.2		Code magasin	code	x(5)	1
1.3		Séparateur	/		
2.	S	Manifeste-données			
2.1		Iden-manifeste	M1	x	2
2.2		Séparateur	/		
2.3		Date de vol	aammjj	n6	2
2.4		Séparateur	/		
2.5		Numéro de vol	numéro	x[4]8	2
2.6		Séparateur	/		
2.7		Ident-AWB	A1	x2	
2.8		Séparateur	/		
2.9		AWB	préfixe +numéro	n11	2
2.10		Séparateur	/		
3.	S	Magasin-données			
3.1		Code magasin	code	x3	3
3.2		Séparateur	/		
4.	S	Données finales			
4.1		Ident-E	E1	x2	

Restriction : - une seule modification transfert de magasin par message  
- uniquement modifications de transfert de magasin (jamais d'annulation) par le titulaire de l'envoi à condition qu'il soit connu de l'ordinateur de la douane en tant que titulaire de l'envoi

#### Explication concernant les remarques :

Rem. 1 : Code d'entreprise/magasin (an3) attribué par l'expéditeur du message.

Rem. 2 : Le numéro de manifeste composé de la date de vol – sous la forme aammjj :

aa = 2 derniers chiffres de l'année

mm = le mois composé de 2 chiffres

jj = le jour composé de 2 chiffres -

immédiatement suivi du numéro de vol et toujours renvoyé par l'ordinateur de la douane avec le numéro de lettre de transport aérien lors de chaque accusé de réception.

Rem. 3 : - Seuls les codes d'entreprise/de magasin attribués aux firmes qui ont une autorisation "Concession pour dépôt temporaire" sont retenus.

- Aucune annulation de transfert de magasin n'est autorisée.

- Les modifications du code d'entreprise/de magasin dans celui du porteur de la liste ne sont pas autorisées.



## 8.2 Réponse après modification d'un transfert de magasin

Le message suivant peut être reçu à partir du programme de dialogue :

1ère-2ème pos. : M9  
3ème-16ème pos. : numéro de manifeste  
17ème-27ème pos. : numéro de lettre de transport aérien  
28ème-29ème pos. : V1: date de vol, numéro de vol inconnu/manquant  
V2: code d'entreprise/magasin incorrect  
V3: numéro de lettre de transport aérien manquant/inconnu/impossible  
V4: ordre au sein du message non respecté; pas de M ou A1 ou E1 communiqué  
V5: combinaison numéro de manifeste/numéro de lettre de transport aérien inconnue  
V6: pas d'autorisation pour modifier le transfert de magasin  
V7: code d'entreprise/de magasin erroné/inconnu pour le transfert  
V8: pas d'autorisation de dépôt temporaire  
OK: la modification du transfert de magasin est acceptée

**REMARQUE** : Si pas de mention "OK" dans les 28 et 29èmes positions, le message L39Z doit être renvoyé après correction.

### Exemple:

La firme Dupont et Dupond, ayant le code d'entreprise DUP, veut faire un transfert de magasin vers la firme Xink ayant le code d'entreprise XNK. Le vol est le XW264 du 14 avril. La AWB est 482-98765432.

L'envoi est donc:

L39ZDUP/M1/030414/XW264/A1/48298765432/XNK/E1

**8.3 Modifications de transferts de magasin de « lettre de transport aérien house » figurant sur une liste**

REF	Stat	Elément	Contenu	Format	Rem.
1.	S	Identification-données			
1.1		Nom usuel	L39Z	x(4)	
1.2		Code magasin	code	x(5)	1
1.3		Séparateur	/		
2.	S	Liste-données			
2.1		Ident-liste	L1	x 2	
2.2		Séparateur	/		
2.3		Mag.-liste	code	x 3	2
2.4		Séparateur	/		
2.5		Numéro de liste	numéro	n[1]5	2
2.6		Séparateur	/		
2.7		Ident-Hawb	H1	x 2	
2.8		Séparateur	/		
2.9		Hawb	numéro	x[1]14	2
2.10		Séparateur	/		
3.	S	Magasin-données			
3.1		Mag-code	code	x 3	3
3.2		Séparateur	/		
4.	S	Données finales			
4.1		Ident-E	E1	x 2	

Restriction : - une seule modification de transfert de magasin par message  
- uniquement modifier le transfert de magasin (jamais d'annulation) par le titulaire de l'envoi à condition qu'il soit connu de l'ordinateur de la douane en tant que titulaire de l'envoi.

**Explication concernant les remarques :**

Rem. 1 : Code d'entreprise/magasin (an3) de l'expéditeur du message.

Rem.2 : Le numéro de liste immédiatement suivi par la "lettre de transport aérien house" est toujours renvoyé par l'ordinateur de la douane lors de chaque accusé de réception.

Rem. 3 : - Seuls les codes d'entreprise/de magasin attribués aux firmes ayant une autorisation "Concession pour dépôt temporaire" sont retenus.

- L'annulation d'un transfert de magasin n'est accordée qu'au porteur de la liste (voir à cet effet le point 3).
- Modifier le code d'entreprise/de magasin dans celui du porteur de la liste n'est pas autorisé.



#### 8.4 Réponse après modification d'un transfert de magasin

Le message suivant peut être reçu à partir du programme de dialogue :

1ère-2ème pos. : L9  
3ème-10ème pos. : Numéro de liste  
11ème-24ème pos. : HAWB  
25ème-26ème pos. : V1 : code liste, numéro de liste inconnu/manquant  
                          V2 : code d'entreprise/magasin incorrect  
                          V3 : HAWB manquante/inconnue/impossible  
                          V4 : ordre au sein du message non respecté, pas de L1, H1 ou E1 communiqué  
                          V5 : combinaison liste/HAWB inconnue  
                          V6 : pas d'autorisation pour modifier le transfert de magasin  
                          V7 : code d'entreprise/de magasin erroné/inconnu pour le transfert  
                          V8 : pas d'autorisation pour dépôt temporaire  
                          OK : la modification du transfert de magasin est acceptée

**REMARQUE** : Si pas de mention "OK" dans les 25 et 26èmes positions, le message L39Z doit être renvoyé après correction.

#### Exemple:

La firme Dupont et Dupond, ayant le code d'entreprise DUP, veut faire un transfert de magasin vers la firme Xink ayant le code d'entreprise XNK. Le numéro de liste est 315. La hawb est qsd483.

L'envoi est:  
L39ZDUP/L1/DUP/315/H1/qsd483/XNK/E1